

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MONUMENT
AUX HÉROS ET MARTYRS
DE SAINTE-ANNE

LAMBESC (BENNETTE DU PAYS)

Siège social : Mairie de Lambesc 13410



Alleins
Charleval
Lambesc
La Roque d'Anthéron
Mallonn
Rognes
Saint Cannat
Saint Estève Janson

DELIBERATIONS
du Comité Syndical
N° 2026-009
Séance du 16/04/2026

Membres Titulaires du Comité : 16

En Exercice : 16

Présents : 8

Représentés : 1

L'an deux mille vingt-six le 02 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 25/03/2026, s'est réuni en salle du Foyer Repas de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT précisant que le Comité Syndical ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses Membres en exercice est présente ; Liste Présents constatée :

- M. Jacky GERARD – Président du Comité Syndical – Titulaire de la commune de Saint-Cannat.
- M. Philippe RAZEYRE – Titulaire de la commune de Lambesc.
- Mme Sabrina BOURAS : Suppléante de la Commune de Saint-Cannat.

Vu l'absence de quorum constatée après avoir procédé à l'appel des Membres à 18h15, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir. Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, soit le 16/04/2026 à 18h00. A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum. La séance est levée à 18h30.

L'an deux mille vingt-six le 16 avril à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte-Anne, régulièrement convoqué le 16/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville de la commune de Lambesc, sous la présidence de M. Jacky Gérard, titulaire de la commune de Saint-Cannat.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Guillaume SORBA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Membres Titulaires et Suppléants du Comité Présents	Jacky GERARD, Joel LEVI-VALENSI, Christophe HOCMARD, Edmond CAIRE, Philippe RAZEYRE, Catherine PIAT, Evelyne MOUTOMAILLE, Pierre PEIRANO,
Membres Titulaires du Comité Absents	Catherine MOYEMONT-GAILDRY – Gerald OSTIANTE-DECANIS – Dimitri FARRO – Paula EIDENWEIL – Cedric OROFINO – Paulé DAVIN -
Membres Titulaires du Comité Représentés	Sophie JARDINOT donne pouvoir à Jacky GERARD

Rapport sur les Orientations Budgétaires – ROB – exercice 2026

Le Président rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée pour les syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et doit avoir lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département, aux EPCI membres, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

I. Le contexte

Notre Syndicat est peu dépendant de la conjoncture économique et financière car son objet est restreint et spécifique et ses finances sont dépendantes des contributions versées par les Communes membres.

En 2024 nous avons célébré le 80^{ème} anniversaire du drame de 1944. Nous avons sollicité les communes pour une participation exceptionnelle qui consistait à doubler le montant des cotisations/

- 3 communes sont passées à 400 €
- 5 communes sont passées à 800 €

⇒ Soit une recette pour 2024 de 5.200 € (2.600 € en plus de la recette annuelle)

En 2025 les cotisations sont revenues à leur montant habituel soit

- 3 communes à 200 €
Alleins
Charleval
Saint Estève Janson

- 5 communes 400 €

Lambesc
La Roque d'Antheron
Mallemort
Rognes
Saint Cannat

⇒ Soit une recette annuelle de 2.600 €

II. La situation actuelle

Cette année les dépenses de fonctionnement

- Pour la commémoration : 1.549.38 €
- Amortissement de l'exercice : 1.586.63 €

De ce fait sur l'année 2025 le résultat est de

- ✓ + 356.70 € en fonctionnement
- ✓ + 693,92 € en investissement

Pour un total cumulé de

- ✓ + 4.028,72 € en Dépenses
- ✓ + 13.731,78 € en Recettes

COMPTES ADMINISTRATIF 2025				
		DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
2025	FONCTIONNEMENT	3 136.01 €	3 492.71 €	356.70 €
	INVESTISSEMENT	892.71 €	1 586.63 €	693.92 €
	TOTAL SECTIONS	4 028.72 €	5 079.34 €	1 050.62 €
		<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	
REPORT	FONCTIONNEMENT 002		1 654.05 €	1 654.05 €
2024	INVESTISSEMENT 001		6 998.39 €	6 998.39 €
TOTAL REALISATION + REPORT		4 028.72 €	13 731.78 €	9 703.06 €
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	3 136.01 €	5 146.76 €	2 010.75 €
	INVESTISSEMENT	892.71 €	8 585.02 €	7 692.31 €
	TOTAL CUMULE	4 028.72 €	13 731.78 €	9 703.06 €

Il y a donc peu de marges de manœuvre sur le résultat de l'exercice de l'année en fonctionnement, d'autant que le passage pour le Syndicat au CFU va avoir pour répercussions un coût annuel supplémentaire en fonctionnement pour la dématérialisation des actes budgétaires.

III. Perspectives : 2026

EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2026 pour la commémoration devraient se situer au niveau de l'exercice 2025.

Concernant le passage au CFU

Selon les devis que nous avons reçus :

- ✓ Première année
 - ====> 660.00 € TTC installation paramétrage et abonnement
 - ====> 331.20 € TTC certificats RGS valable 3 ans
- ✓ Les 2 années suivantes
 - ====> 120.00 € TTC

Pour les recettes nous avons 2 options :

- Soit garder les mêmes montant et avoir un résultat 2026 déficitaire vu les coûts du passage au CFU, mais ce déficit annuel sera absorbé par l'excédent de l'année précédente.
Nous grignoterions alors peu à peu l'excédent.
- Soit prévoir une augmentation pérenne des cotisations.
Avec une augmentation de 25 % nous aurions des recettes de fonctionnement en hausse de 650.00€ par an.

Recette Annuelle	Recettes 2025	Augmentation			
		10%	15%	20%	25%
	2 600.00 €				
Pour les Communes	Alleins	220.00 €	236.00 €	240.00 €	250.00 €
	Charleval				
	St Esteve Janson				
	Lambesc	440.00 €	456.00 €	480.00 €	500.00 €
	La Roque d'Antheron				
	Mallemort				
	Rognes				
	St Cannat				
Recette Annuelle	2 860.00 €	2 988.00 €	3 120.00 €	3 250.00 €	

EN INVESTISSEMENT

Avec la règle des amortissements nous disposons d'un excédent cumulé pour 2026 en Investissement d'un montant de 7.692,31 €, ce qui nous permet de pouvoir engager si besoin d'éventuels travaux sur le monument et ses abords.

Le débat est ouvert, pour nous permettre d'élaborer le budget primitif 2026 que nous voterons la semaine prochaine, en tenant compte de votre avis sur l'option choisie.

Adoption du ROB pour le DOB de l'exercice 2026 - Vote : approuvé à l'unanimité des 9 voix présentes et représentées

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, M. Jacky GERARD, Président
Délibération n° 2026-0012
Saint-Cannat le : 16 avril 2026



Acte Rendu Exécutoire après :

Envoi en Sous-Préfecture le : 01/06/26
Affichage le 1/06/26

Le Président,